



03.02 023.02

## **PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du samedi 10 novembre 2018 à 11 h**

Après convocation de ses membres dans les conditions prévues par les statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie à la salle du pôle de proximité de 50450 GAVRAY, sous la présidence de Patrick PERRICHET, Président de l'association.

Etaient présents ou représentés 34 membres de l'association sur un total de 51 membres.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Accueil
- Rapport d'activité
- Rapport financier :
  - . approbation des comptes 2017
  - . budget prévisionnel 2018
- Rapport d'orientation
- Cotisation 2019
- Election :
  - . renouvellement du tiers sortant : Madame Mireille ENEE – Messieurs David GARDINER – Thibaut ROMAIN – Hans Théo SIEPE
  - . élargissement du Conseil d'administration : appel à candidatures
- Conclusion

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport d'activité pour l'exercice 2018, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier, annexé aux présentes, relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017 qui fait ressortir un solde négatif de 127.07 €, l'assemblée générale approuve les comptes qui lui ont été présentés. Elle donne quitus de leur gestion aux membres du bureau de l'association pour l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2018, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.



Résolution adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport d'orientation pour l'exercice 2019, annexé aux présentes, il est procédé à son approbation.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Après débat, l'assemblée générale décide de porter le montant de la cotisation pour l'exercice 2019 à quinze euros (15 €).

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **SIXIEME RESOLUTION**

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration. Sont renouvelées à l'unanimité :

- Mireille ENEE,
- David GARDINER,
- Hans Théo SIEPE
- Thibaut ROMAIN ne se représente pas

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Aucune candidature ne s'étant manifestée, le Conseil d'administration se compose de 13 membres.

La séance est levée à 12 h 30.

Le secrétaire

Bernard HEBERT

Le Président

Patrick PERRICHET